

Le Rendez-vous de la Qualité

Une association au service des entreprises



Association de Développement des Entreprises de Sous-traitance
 ZI de la Prade — 43 100 Aurec sur Loire
 Tél. 04 77 35 47 05 — Télécopie 04 77 35 29 40
 Site : e-ades.org — email : ades@e-ades.org

La certification

Lors de notre dernier article, nous vous avons présenté l'historique de la qualité. La norme internationale ISO 9001 en était le fil conducteur.

Quelques points sont à préciser :

- Une entreprise ne peut prétendre être conforme à cette norme sans avoir auparavant passée avec succès un audit de certification ou audit tierce partie. L'entreprise qui y parvient est alors dite « certifiée »

Audit tierce partie :

Audit réalisé au sein d'une entité juridique, par un organisme indépendant de l'entité et de ses clients, pour le compte de l'entité juridique elle-même et de celui de l'ensemble de ses partenaires.

- La certification obtenue ne l'est pas indéfiniment, puisque l'entreprise est alors régulièrement auditée (fréquence variable de 6 mois à 12 mois).

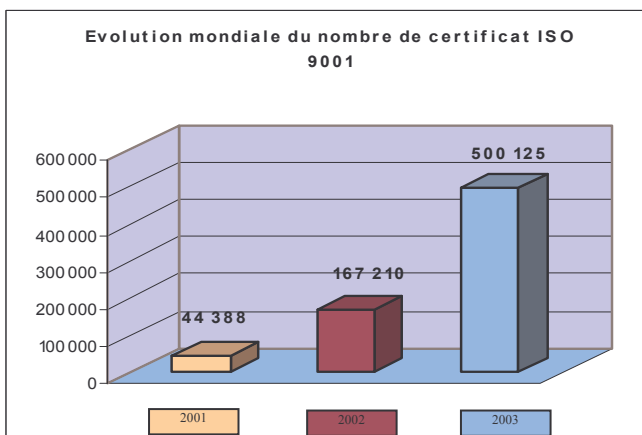


- Les structures assurant ces audits sont appelées Organismes de Certification. Le numéro 1 en France est L'AFAQ AFNOR Certification.



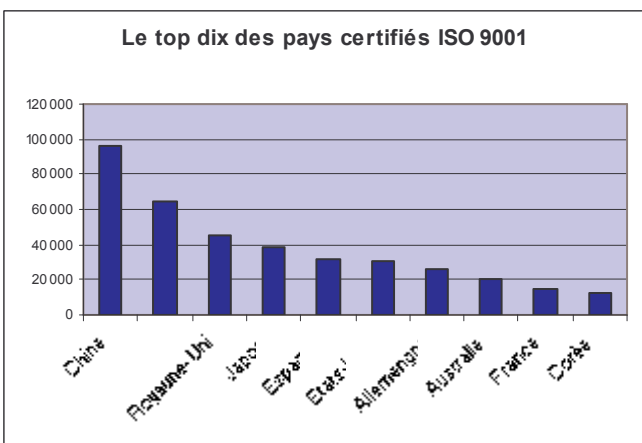
Les Organismes de Certification sont eux accrédités en France par le COFRAC. Chaque pays possède un à plusieurs.

- Le nombre d'entreprises certifiées a fortement augmenté ces dernières années. Cela s'inscrit dans



une stratégie des entreprises de prouver et de montrer son niveau qualité.

- De plus cette tendance se retrouve au niveau mondial.



D'autres systèmes de certification existent :

La certification de produit ou service : elle concerne un produit ou service. Elle atteste que le produit ou le service sont conformes à certaines caractéristiques définies dans un référentiel et qui peut être une norme, des bonnes pratiques ... Cette certification prend en compte les contrôles de conformités réalisés par l'entreprise et ceux réalisés par l'organisme certificateur.

La certification de personne ou de métier : elle concerne une personne. Elle atteste les compétences et le savoir faire d'une personne. Ces données correspondent aux spécifications d'un métier, aux règles de l'art ou à des normes.

La certification système : elle concerne l'organisation d'une entité ou d'une entreprise. Elle s'applique à un système qui peut être qualité (ISO 9001), environnement (ISO 14001), etc.